



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION

dans l'académie
de Besançon

UNE VISION COMMUNE

POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES



UN ACCOMPAGNEMENT TRANSVERSAL DES PARCOURS

Pour donner de la fluidité au parcours des élèves, premier et second degré sont étroitement associés dans chacun des réseaux. Cette dimension panoramique apporte la lisibilité nécessaire pour que chaque élève puisse évoluer dans les établissements du réseau en fonction de ses ambitions, de ses engagements et de ses envies.

UNE LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE COLLECTIVE

La continuité des apprentissages entre école, collège et lycée est un facteur essentiel à la réussite des élèves. Le resserrement des liens entre le premier et le second degré vise à affiner la progression des exigences méthodologiques et à harmoniser les pratiques pédagogiques et d'évaluation. Les réseaux favorisent, par ailleurs, les expérimentations, le partage des innovations les plus favorables à l'égalisation des chances entre les élèves.

UNE STRATÉGIE ÉDUCATIVE DE PROXIMITÉ

Les réseaux d'éducation permettront aux écoles et aux établissements d'élaborer une stratégie éducative de proximité. Cette stratégie sera mise en œuvre en cohérence avec les orientations nationales et académiques et en relation étroite avec les partenaires locaux et les entreprises. L'autonomie des établissements est ainsi réaffirmée dans une logique de complémentarité et de responsabilité partagée sur un territoire commun.

LES CONSEILS DE RÉSEAUX : une expertise partagée et plurielle

CHAQUE RÉSEAU D'ÉDUCATION EST COMPOSÉ :

- des IEN 1^{er} degré dont le territoire d'action se situe dans le réseau,
- des représentants des directions de chaque EPLE,
- de deux adjoints gestionnaires désignés par le recteur,
- des corps d'inspection référents réseau (IA-IPR, IEN-ET-EG, IEN-IO),
- du conseiller RH de proximité.

PEUVENT ÊTRE ASSOCIÉS AUX CONSEILS DE RÉSEAU

en fonction des sujets abordés :

- des directeurs d'école de chaque secteur de collège,
- des représentants de l'éducation prioritaire dans les secteurs concernés,
- d'autres experts.

En savoir plus
sur les réseaux d'éducation
www.ac-besancon.fr/reseaux-education